



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 AVRIL 2015

Établi en application des articles L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'article 22 du règlement intérieur.

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 27 avril à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué dans le cadre d'une procédure d'urgence le 23 avril 2015, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Richard JACQUET, Maire.

<b>Étaient présents (es) :</b> Angélique CHASSY Albert NANIYOUA Marie-Christine CALMON Daniel BREINER Carole HERVAGAULT Nicolas BOUILLON Chantal MOULIN Pascal MARIE Véronique BERTRAND	Hervé CASTEL Myriam RASSE Nicolas LECARFF Caroline VIDEMENT Patrick BELLAMY Cédric NIAUDEAU Christophe OTERO Maryvonne DAVOT Mikaël POLARD
<b>Absents ayant donné pouvoir :</b> Florence COUDOUX à Patrick BELLAMY, Marie-Paule FORET à Myriam RASSE, Marie-Claude LAURET à Marie-Christine CALMON, Corentin LECOMTE à Nicolas LECARFF, Cédric VIGUERARD à Pascal MARIE <b>Absents excusés :</b> Hervé LOUR, Doris PERREAUX, Valérie FORFAIT	<b>Agent Mairie :</b> Christophe HARDY, Directeur Général des Services

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Approbation de la procédure d'urgence du Conseil Municipal du 27 avril 2015 à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	
Abstentions	

Monsieur Pascal MARIE est nommé secrétaire de séance.

### 8.1 ENSEIGNEMENT – Modification des horaires de l'école maternelle et du Projet Educatif Territorial (PEDT)

Nicolas BOUILLON expose :

Vu l'avis favorable du Conseil d'école de l'école maternelle du 23 avril 2015,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

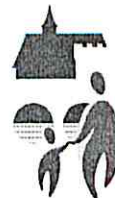
à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 :

1/ de modifier les horaires de l'école maternelle comme suit :

LUNDI	8h30 – 11h30	13h30 – 15h45
MARDI	8h30 – 11h30	13h30 – 15h45
MERCREDI	8h30 – 11h30	
JEUDI	8h30 – 11h30	13h30 – 15h45
VENDREDI	8h30 – 11h30	13h30 – 15h45

2/ de proposer la mise en œuvre des ACTILUDIS ou des animations (lundi, mardi, jeudi, vendredi) :

- de 15h30 à 16h30 pour les enfants de l'école élémentaire
- de 15h45 à 16h30 pour les enfants de l'école maternelle



3/ de préciser que le « LUDISOIR » se déroulera ces mêmes jours de 16h45 à 18h30, au « Château, Jardin des Loisirs » PONT DE L'ARCHE

4/ de porter modification du PEDT et d'autoriser le Maire à signer tous actes relatifs à la présente délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

Votants	24
Pour	24
Contre	
Abstention	

La séance est levée à 21h00



Richard JACQUET  
Maire de Pont de l'Arche